

Éditorial

Cette première édition du Rapport économique annuel de la Commission de l'Union Africaine (UA), produite avec le Centre de développement de l'OCDE, participe à l'accélération du projet d'intégration et de transformation de l'Afrique qu'incarnent l'adoption de l'Agenda 2063 en janvier 2015 et de la Zone de libre-échange continentale en mars 2018. Ces initiatives panafricaines jalonnent le chemin vers une Afrique unie, intégrée, pacifiée, prospère et qui joue pleinement son rôle dans la gouvernance internationale.

Éclairer ce chemin dans le contexte de la mondialisation, c'est l'ambition de ce nouveau rapport : en décryptant le développement économique de l'Afrique avec une grille d'analyse africaine, il contribuera à la définition et la mise en œuvre de politiques innovantes, adaptées aux spécificités de ses économies et au service des priorités de l'Union Africaine. Chaque année, le rapport traitera donc d'un thème stratégique pour la réalisation de l'Agenda 2063, afin d'en décliner la vision aux niveaux continental, régional et national. Aussi l'analyse comparative des Communautés Économiques Régionales (CER) en Afrique australe, centrale, de l'Est, du Nord et de l'Ouest sera-t-elle enrichie d'exemples nationaux et locaux. En plus de stimuler un dialogue ouvert entre décideurs africains, le rapport documentera les bonnes pratiques, identifiera les zones d'ombre et analysera les besoins en données et statistiques comparables pour mieux évaluer les politiques et leur impact.

Les *Dynamiques du développement en Afrique* sont le premier rapport de son genre dont se dote la Commission de l'UA, à l'initiative de son Département des Affaires Économiques. Conçu et élaboré par l'expertise africaine avec l'appui de l'OCDE, il a pour vocation de nourrir le débat entre les membres de l'Union, entre ses citoyens, ses entrepreneurs et ses chercheurs. Il entreprend également d'apporter la contribution de l'Afrique à des modèles de croissance plus justes et plus durables, et de participer à l'édification d'une nouvelle coopération internationale, davantage tournée vers l'apprentissage mutuel et la co-construction des politiques publiques nécessaires à la préservation de nos biens communs. C'est à ces fins que la Commission de l'Union Africaine a demandé au Centre de développement de l'OCDE, dont neuf états membres sont aussi membres de l'UA, d'étendre leur partenariat à la production de ce rapport.

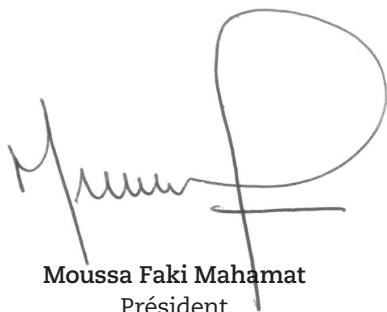
Le thème de cette année, « Croissance, emploi et inégalités » est au cœur de l'Agenda 2063 : l'objectif d'un peuple africain prospère requiert une croissance forte, durable et inclusive, qui crée des emplois décents et renforce la cohésion sociale grâce à la maîtrise des inégalités. Or, l'Afrique a beau être la deuxième région du monde par son taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) – il devrait atteindre 3.7 % en 2018 – ce rythme reste en deçà de l'objectif fixé par les dirigeants africains : un taux supérieur à 7 % annuellement sur une longue durée. De plus, si l'extrême pauvreté a bien reculé, elle touche toujours 35 % d'Africains, soit 395 millions de personnes de trop. Enfin, les multiples inégalités d'accès aux opportunités économiques et sociales, en particulier pour les jeunes et les femmes, sont telles qu'elles entravent l'efficacité des politiques publiques et la cohésion sociale.

Face à ces enjeux, l'Afrique possède d'importants atouts : une population jeune et entreprenante, des territoires en pleine mutation avec des campagnes en croissance et une urbanisation rapide, des ressources naturelles considérables, des économies dynamiques, de riches écosystèmes, une diaspora solidaire. Si, dans de trop nombreux cas, les politiques menées jusqu'à présent n'ont pas réussi à mobiliser ces atouts efficacement, alors de nouvelles orientations stratégiques sont nécessaires.

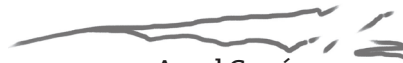


Ce rapport relève le défi en proposant dix actions phares pour guider les stratégies de développement, complétées par des recommandations spécifiques aux cinq sous-régions. Ces dix actions visent un développement *économique* durable, par la stimulation de l'investissement domestique, la diversification des exportations, l'approfondissement des liens rural-urbain et la promotion d'une croissance verte ; un développement *social* inclusif, avec une offre d'éducation en phase avec les marchés du travail et des systèmes de protection sociale efficaces et universels ; et enfin, le renforcement des *institutions*, par l'intégration régionale réelle, une meilleure mobilisation des ressources domestiques et une amélioration continue de la gouvernance politique et économique.

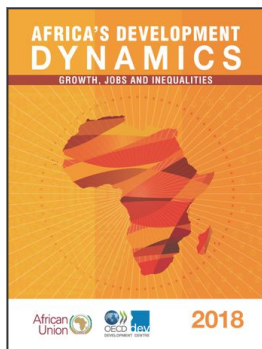
Réaliser la vision de l'Union Africaine requiert des coopérations fortes, innovantes et qui s'appuient sur les leçons du passé. C'est dans cet objectif que la Commission de l'UA s'engage, avec l'OCDE, à appuyer les efforts de ses membres et des CER pour élaborer, promouvoir et mettre en place des politiques meilleures pour des vies meilleures, pour améliorer le bien-être des populations et la prospérité du continent africain.



Moussa Faki Mahamat
Président
Commission de l'Union Africaine



Angel Gurría
Secrétaire général
Organisation de coopération
et de développement économiques



Extrait de :
Africa's Development Dynamics 2018
Growth, Jobs and Inequalities

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264302501-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Commission de l'Union africaine/OCDE (2018), « Éditorial », dans *Africa's Development Dynamics 2018 : Growth, Jobs and Inequalities*, Éditions OCDE, Paris/Commission de l'Union africaine, Addis Ababa.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264302525-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.